

Options et Enseignements complémentaires facultatifs 4^{ème}

Le collège Jules Ferry propose plusieurs options et enseignements complémentaires facultatifs en classe de 4^{ème}.

Votre enfant peut choisir simultanément les options LCA, LCE, Chorale et l'enseignement complémentaire facultatif classe Média mais ne pourra être inscrit au maximum qu'à deux de ses choix.

- **Option LCE « Langues et Cultures Européennes » : Allemand***

L'enseignement LCE s'adresse à des élèves intéressés par les langues vivantes et leur culture. Il s'agit d'un enseignement **facultatif**. Son horaire est d'**une heure par semaine**. Les élèves s'inscrivent à cette option pour une année. Un document d'inscription ou de réinscription est distribué chaque année. Les élèves peuvent demander à se réinscrire en LCE pour une année supplémentaire ou décider de ne pas poursuivre cette option. Il est tout à fait possible pour un élève n'ayant, par exemple, pas suivi l'option LCE en 5^{ème} de demander à s'inscrire à l'option en 4^{ème}. Le collège propose cet enseignement en **allemand** pour les élèves de 4^{ème}. Les élèves ne peuvent suivre l'option LCE que dans une des langues qu'ils étudient au collège.

Votre enfant doit être volontaire pour suivre l'option.

Nous ne pourrons pas ouvrir plus d'une classe en LCE. Toutes les demandes ne pourront peut-être pas être satisfaites. Un avis sera donc donné par les professeurs de votre enfant en fin d'année, qui se basera sur la motivation et l'intérêt dont fait preuve l'élève souhaitant intégrer l'option. L'inscription ne sera officielle qu'à la rentrée scolaire.

** Sous réserve du nombre d'inscrit et de la possibilité pour le collège d'ouvrir cet enseignement sur ce niveau. Les validations d'inscription vous seront transmises à la rentrée*

- **Option LCA « Langues et Cultures de l'Antiquité »**

L'enseignement LCA (option latin) s'adresse aux élèves de 4^{ème} curieux de découvrir la langue latine et la culture romaine. Son horaire est de **deux heures par semaine**. Les élèves qui s'inscrivent s'engagent à suivre cette option jusqu'en fin de 3^{ème}.

- **Option chorale**

L'option chorale a vocation à favoriser le développement de la sensibilité et de l'écoute mutuelle ainsi que l'ouverture culturelle à travers un projet artistique collectif. Les élèves abordent un répertoire varié dans la pratique vocale et l'apprentissage de chants accompagnés de percussions corporelles. Aucun niveau musical n'est requis, la participation des élèves à l'option chorale repose sur leur motivation et leur engagement. Cette option est organisée au sein du collège sur le temps scolaire, dans une durée supplémentaire d'**une heure par semaine**. Elle donnera lieu à plusieurs représentations au cours de l'année scolaire. Les élèves ont la possibilité d'arrêter cette option à la fin de l'année de 4^{ème}.

- **Enseignement complémentaire facultatif : classe Média**

Avec un volume horaire de deux heures par semaine, cette option a pour but de développer les compétences des élèves en termes de maîtrise des médias, que ce soit, au niveau de l'écriture journalistique pour la presse écrite, de l'oralité en vue de l'épreuve orale du DNB avec la webradio, du rapport à l'image avec la webTV. Le but est aussi de découvrir certaines notions de droit : droit d'auteurs, droit à l'image, les réseaux sociaux. Cette option se base sur une pédagogie de projets afin de permettre aux élèves d'être dans l'action, dans la pratique de groupe, de faire du montage, d'apprendre à gérer le matériel, et aussi de découvrir les médias qui nous entourent. Pour cela, nous avons la chance d'avoir des partenaires qui nous offrent la possibilité de venir à leur rencontre et s'immerger dans ce monde incroyable que celui des médias.

Le choix de l'option s'effectue sur la page de garde du dossier de réinscription.

Toutes les demandes ne pourront peut-être pas être satisfaites. Un avis sera donc donné par les professeurs de votre enfant en fin d'année, qui se basera sur la motivation et l'intérêt dont fait preuve l'élève souhaitant intégrer l'option. L'inscription ne sera officielle qu'à la rentrée scolaire